



## EXTRAIT N°73/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE  
REÇUE LE  
10 OCTOBRE 2024

Contrôle de Légalité

Date de la convocation :  
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**  
Présents 22  
Procurations 3  
Absents 4  
Excusés 4

**En cours de Séance :**  
Présents 24  
Procurations 3  
Absents 2  
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

**PRESENTS :**

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## CREATION DE POSTES DE GARDIENS BRIGADIERS

Le maire expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Code de la défense,  
Vu le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Considérant que le poste de police municipale de la ville de Saint-Joseph est actuellement composé de 6 agents, compte tenu des départs pour divers motifs (retraite, mobilité externe...).

Considérant que, au vu du nombre d'habitants de la ville de Saint-Joseph et au regard de la réglementation, 17 policiers sont nécessaires pour maintenir la sécurité sur le territoire communal.

Monsieur le Maire souhaite procéder au recrutement dans les prochains mois de deux gardien brigadiers supplémentaires en vue de renforcer les équipes, de réorganiser et restructurer le poste de police municipale, de combler le manque d'effectif réel et de mener à bien le fonctionnement de ce service dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Agents de catégorie C, placés sous l'autorité de Monsieur le Maire, ces gardiens devront assumer l'ensemble des missions réglementaires qui leur est attribuées.

Le recrutement peut se faire par voie de détachement ou de mutation. Les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à créer deux (2) emplois permanents à temps complet de gardien brigadier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

